

FICHE INFIRMERIE 2026 / 2027

Identité de l'élève

Nom : Prénoms :

Né(e) le : Nationalité : ① élève :

Scolarité 2025-2026

Date entrée : Régime : Classe :

Scolarité 2025-2026

Établissement : Commune :
Classe :

Père

Nom : Prénoms :

Profession :

Nombre d'enfants à charge :

Age des enfants :

Adresse : CP : Ville :

☎ Domicile : Travail : Portable :

Mère

Nom : Prénoms :

Profession :

Nombre d'enfants à charge :

Age des enfants :

Adresse : CP : Ville :

☎ Domicile : Travail : Portable :

Famille d'accueil

SI OUI veuillez compléter ci-dessous :

Nom : Prénoms : Profession :

Adresse : CP : Ville :

☎ Domicile : Portable :

Personne à contacter

Précisez le lien : beau-père, grands-parents...

Lien : Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

☎ Domicile : Travail : Portable :

Nom et commune du médecin traitant :

Téléphone(s) :

L'enfant est-il atteint d'une maladie chronique, d'une allergie, d'une intolérance à un médicament ou autres maladies importantes ? : Si oui, merci de les noter ci-dessous.

Merci de préciser également si votre enfant a subi des interventions chirurgicales, ou s'il a un traitement en cours.

.....
.....
.....

L'an passé, votre enfant a-t-il bénéficié d'aménagements spécifiques ?

PAI		MDPH	
PAP		AVS	

Votre enfant est-il suivi par un spécialiste, un éducateur, un psychologue ou autre ? :

Si oui, quel est son Nom :et sa spécialité :

Merci de fournir une copie du carnet de vaccination

- **Tout traitement doit être déposé à l'infirmierie accompagné de la prescription médicale.**
- **En cas de problème de santé qui doit être pris en compte par l'établissement, prière de contacter les infirmières dès la rentrée scolaire.**

IMPORTANT:

Pour tous les élèves :

En cas de survenue d'un souci de santé incompatible avec la scolarité (angine, grippe, gastro, entorse, plaie à suturer...) il est demandé aux parents ou à une personne désignée par eux de venir chercher l'élève afin de le ramener à domicile ou chez le médecin ou à l'hôpital si besoin. **Ceci est valable aussi pour les élèves internes à toute heure de la journée et de la nuit.**

Les services de secours ne sont appelés qu'en cas d'urgence véritable (perte de connaissance, malaise grave, déplacement de l'élève impossible par exemple).

Dans ce cas, il est fait appel au 15 qui évalue la situation et décide de la conduite à tenir.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'une personne adulte désignée par les parents (famille ou autre) En aucun cas, le personnel du lycée ne peut venir chercher l'élève.

Vous pouvez remettre ce document sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmierie

Si vous souhaitez apporter des informations confidentielles concernant l'état de santé de votre enfant, vous pouvez nous adresser un courrier cacheté contenant les renseignements. Vous pouvez également nous joindre par téléphone au 06 46 16 71 95 afin d'échanger ou prendre un rdv avec les infirmières ou le médecin scolaire.